



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe professionnelle et taxes foncieres

Question écrite n° 14686

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur un probleme relatif au non-versement de la taxe professionnelle et du foncier bati d'une entreprise situee dans la commune d'Auby. Alors que celles-ci a elargi le nombre de ses etablissements pendant l'annee 1987, elle a ete exoneree pour l'annee 1987-1988 pour ses nouvelles constructions de la taxe professionnelle et du foncier bati, Or il apparait que pour les etablissements imposables en 1988, l'entreprise etant exoneree du foncier bati, l'Etat aurait du verser une indemnisation a la commune, pour cette meme annee. Aussi elle aurait du payer la taxe professionnelle relative aux nouvelles constructions. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que ce probleme d'injustice fiscale soit resolu au plus vite.

Texte de la réponse

Reponse. - L'affaire evoquee mettant en cause une entreprise determinee, la reponse du ministre est adressee directement a M Hage.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14686

Rubrique : Impots locaux

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2744